

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**Convocation :** 19/09/2025

**Affichage liste délibérations :** 26/09/2025

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 34 **SECRÉTAIRE** : Madame RUTON

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

#### **ABSENT REPRÉSENTÉ**

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

**DEL20250925\_2**

#### **CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES**

**RAPPORTEUR** : Robert JOUVE

Chaque année, le comptable public transmet à la collectivité la liste des produits irrécouvrables. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les créances admises en non-valeur : créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en



non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si la situation permettant le recouvrement ;

- les créances éteintes : créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive (clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, surendettement, décision d'effacement de dette) qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Monsieur le comptable public a demandé de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes n°7155750233 et n°7207951033 en date du 4 juin 2025.

Les listes présentées par le comptable public détaillent pour chaque débiteur le montant impayé ainsi que le motif d'irrecouvrabilité.

Le montant des demandes d'admissions en non-valeur s'élève à 14 523,10 € pour le budget principal de la Ville. Ce montant correspond à des impayés de 2018 à 2024 détaillés dans le tableau suivant :

Objet de la recette	Montant
Facturation restauration scolaire	1 056,00 €
Facturation service périscolaire	313,74 €
Facturation crèche	49,00 €
Facture ALSH RAMA	53,50 €
Facture espace jeunes	134,00 €
Facturation conservatoire	466,09 €
Frais d'expertise et de destruction des véhicules abandonnés et mis en fourrière	8 253,14 €
Loyers	211,99 €
Ordre de reversement	19,16 €
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)	1 580,28 €
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	2 386,20 €
<b>TOTAL admission en non-valeur au compte 6541</b>	<b>14 523,10 €</b>



Les créances éteintes représentent un montant de 2 295,87 € pour la Ville dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

Exercice	Référence de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2012	1487	Loyer août 2012 APP 1057 – 7 rue H. Wallon	172,42 €	Surendettement, décision de justice, effacement de la dette
	2065	Loyer novembre 2012 APP 1057 – 7 rue H. Wallon	290,00 €	
	2352	Loyer août 2012 APP 1057 – 7 rue H. Wallon	41,27 €	
2013	3346	Charges TEOM 2012 APP 1057 - 7 rue H. Wallon	19,07 €	
2019	3554	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Société X - Avenue Y. Gagarine 69700 GIVORS	421,60 €	Clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
2020	1314	Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Société X – Taxe emplacements publicitaires - GIVORS	376,80 €	
2021	580	Facturation Crèche	57,13 €	Surendettement, décision de justice, effacement de la dette
	898	Facturation Crèche	34,19 €	
	1198	Facturation Crèche	36,57 €	
	1229	Facturation Crèche	54,62 €	
	1245	Facturation Crèche	56,78 €	
	1907	Facturation Crèche	53,33 €	
	2155	Facturation Crèche	41,46 €	

	2682	Facturation Crèche	275,23 €	
2022	2280	Frais de destruction d'un véhicule	113,50 €	Clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
2023	2130	Facturation restauration scolaire	40,00 €	Surendettement, décision de justice, effacement de la dette
	2385	Facturation restauration scolaire	65,00 €	
	2700	Facturation restauration scolaire	146,90 €	
<b>TOTAL des créances éteintes au compte 6542</b>			<b>2 295,87 €</b>	

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

**2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** Monsieur RIVA ; Madame BODARD

#### DÉCIDE

- DE DÉCIDER d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les produits irrécouvrables proposés par le Comptable pour les montants suivants :

Budget	Compte	Montant
Budget Principal	6541 – Créances admises en non-valeur	14 523,10 €
	6542 – Créances éteintes	2 295,87 €
Montant total des produits irrécouvrables		16 818,97 €

- DE DIRE que les crédits sont inscrits en dépenses aux comptes 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » du budget principal de l'exercice 2025.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**SGC DE GIVORS**  
1 RUE JACQUES PREVERT

69700 GIVORS  
Tél :04-78-73-03-97

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **09100 – GIVORS**

Liste 7155750233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A GIVORS, le 04 juin 2025



Karine Lamy

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	14 523,10 €	
6542	0,00 €	
Total	14 523,10 €	

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



EXERCICE	REF	RELEVÉ	RESTE DU	MOTIF DE LA PRÉSENTATION	ANNEE	ROPE	ÉVALUÉS RELIÉS - À COMPTER OBLIGATOIREMENT EN CAS DE RPE
2022	T-30		113,50 €	Personne disparue			
2022	T-727		10,00 €	Personne disparue			
2022	T-727		28,00 €	Personne disparue			
2022	T-3094		119,00 €	Personne disparue			
2022	T-1018		29,10 €	Poursuite sans effet			
2022	T-781		34,90 €	Poursuite sans effet			
2022	T-579		64,00 €				
2022	T-579		113,50 €	NPAI et demande renseignement négative			
2022	T-579		113,50 €				
2021	T-158		113,50 €	NPAI et demande renseignement négative			
2021	T-2784		113,50 €	Personne disparue			
2021	T-2784		113,50 €				
2019	T-3114		41,00 €	PV perquisition et demande renseignement négative			
2019	T-3843		113,50 €	PV perquisition et demande renseignement négative			
2024	T-481		184,50 €				
2024	T-481		119,00 €	Personne disparue			
2024	T-481		119,00 €				
2024	T-928		119,00 €	Poursuite sans effet			
2024	T-928		119,00 €	Personne disparue			
2022	T-2659		113,50 €	Personne disparue			
2022	T-2659		113,50 €				
2022	T-3819		113,50 €	NPAI et demande renseignement négative			



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



AN	REF	RELEVABLE	RESIDU	MOTIF 3 DE LA PRESENTATION	ADRESSE	PROF	ETAT	ETAT
2024	T-686		113,80 €	113,80 Certificat inoponible				
2024	T-678		18,00 €	18,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-606		113,50 €	113,50 Personne disparue				
2024	T-757		113,50 €	113,50 Personne disparue				
2024	T-676		10,00 €	10,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-2234		11,60 €	11,60 Personne disparue				
2024	T-2234		25,80 €	25,80 Personne disparue				
2023	T-1484		119,00 €	119,00 Personne disparue				
2024	T-700		5,00 €	5,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-700		16,00 €	16,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-647		23,00 €	23,00 €				
2024	T-647		119,00 €	119,00 poursuite sans effet				
2024	T-669		18,00 €	18,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-721		16,00 €	16,00 PAR inf@rieur seul poursuite				
2022	T-1463		185,70 €	185,70 poursuite sans effet				
2023	T-2924		12,94 €	12,94 PAR inf@rieur seul poursuite				
2024	T-701		26,00 €	26,00 PAR inf@rieur seul poursuite				

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



AN	REF	RELEVABLE	RESTE DU	MOTIF SOL. L'PRESENTATION	AMBS	R. gel	EMPLIERS POUVAIR A COMPLET DELI GATO REMENT EN PRS DE POU
2024	T-142		26,00 €	18,00 RAR inf@neur seuil poursuite			
2024	T-144		16,00 €	17,70 Poursuite sans effet			
2024	T-2141		79,90 €	62,20 Poursuite sans effet			
2024	T-444		119,00 €	119,00 Personne disparue			
2024	T-1383		0,39 €	15 RAR inf@neur seuil poursuite			
2024	T-1383		14,00 RAR inf@neur seuil poursuite	13 RAR inf@neur seuil poursuite			
2024	T-1383		28,00 €	14,00 RAR inf@neur seuil poursuite			
2024	T-2142		119,00 €	119,00 Personne disparue			
2023	T-1840		26,60 €	26,60 RAR inf@neur seuil poursuite			
2023	T-2378		18,10 €	18,10 RAR inf@neur seuil poursuite			
2022	T-2376		41,00 €	41,00 Personne disparue			
2022	T-2377		113,50 €	113,50 Personne disparue			
2021	T-187		154,50 €	113,50 Personne disparue			
2024	T-2147		119,00 €	119,00 Personne disparue			
2023	T-1421		12,00 €	12,00 RAR inf@neur seuil poursuite			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



EXERCICE	REP	REDUCTION	MONTANT DU	MOTIFS DE LA PRESENTATION	Année	Rejet	Éléments retenus - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2000	T-1493		113,50 €	Personne disparue			
2000	T-1168		41,00 €	Personne disparue			
2000	T-1874		184,50 €				
2000	T-1874		3,30 €	Personne disparue			
2000	T-1874		28,00 €	Personne disparue			
2000	T-2005		28,30 €				
2000	T-2005		23,20 €	Personne disparue			
2000	T-2005		30,12 €				
2001	T-2399		3,80 €	Personne disparue			
2004	T-2406		3,80 €				
2002	T-2548		20,00 €	Personne disparue			
2002	T-2548		113,50 €	Personne disparue			
2003	T-7174901833		15,42 €				
2001	T-2045		113,50 €	Personne disparue			
2001	T-024		41,00 €	Personne disparue			
2003	T-70		154,50 €				
2004	T-2226		10,05 €				
2004	T-2226		730,00 €				
2004	T-1144		29,60 €	Personne disparue			
2002	T-547		113,50 €	Personne disparue			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



EXERCICE	REF.	NEDEVANCE	RESTE DU	MOTIF DE LA PRESENTATION	ANNEE	TAUX	ELIMINER POURQUOI - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rsi
2020	T-2400		7,50	PAR inférior seul poursuite			
	T-2400		12,10	PAR inférior seul poursuite			
	T-2400		19,60 €				
	T-2400		25,33	PAR inférior seul poursuite			
	T-1538		26,33 €				
	T-1538		119,00	Personne disparue			
	T-1538		119,00 €				
	T-2944		41,75	Personne disparue			
	T-2944		41,75 €				
2022	T-2562		113,50	Personne disparue			
	T-2562		113,50 €				
2022	T-3014		113,50	Personne disparue			
	T-3014		113,50 €				
2023	T-2706		1,10	PAR inférior seul poursuite			
	T-2706		1,10				
	T-2706		3,00	PAR inférior seul poursuite			
	T-2706		4,10 €				
2021	T-3277		25,33	PAR inférior seul poursuite			
	T-3277		25,33 €				
2021	T-1108		19,60	PAR inférior seul poursuite			
	T-1108		19,60 €				
2022	T-573		113,50	Personne disparue			
	T-573		113,50 €				
2022	T-562		113,50	Personne disparue			
	T-562		113,50 €				
2022	T-2803		113,50	Personne disparue			
	T-2803		113,50 €				
2021	T-2355		4,40	PAR inférior seul poursuite			
	T-2355		4,40				
2021	T-2355		14,50	PAR inférior seul poursuite			
	T-2355		18,90 €				

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



REF	REDUCTIBLE	RESTE DU	MOTIF DE LA PENALISATION	Année	Rejet	Éléments pertinents - À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-2894	113,50 €	113,50 Personne disparue			
2022	T-3098	8,11 €	8,11 RAR inférieure seul pour suite			
2021	T-2783	113,50 €	113,50 Personne disparue			
2022	T-2898	113,50 €	113,50 Personne disparue			
2021	T-2047	113,50 €	113,50 Personne disparue			
2021	T-695	41,00 €	41,00 Personne disparue			
2021	T-2183	132,30 PV carance	132,30 PV carance			
2021	T-2383	81,20 PV carance	81,20 PV carance			
2023	T-3172	213,50 €	213,50 €			
2024	T-2081	29,95 €	29,95 RAR inférieure seul pour suite			
2024	T-2150	119,00 €	119,00 Personne disparue			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



REF	RELEVABLE	RESTE DE LA PRESENTATION	MOTIFS DE LA PRESENTATION	Adm	Rég	Éléments de valeur en complément de l'obtention de l'acte
2022	T-834	119,00 €	16,00€ PAR Indicateur seuil poursuite			
	T-2682	16,00 €				
	T-2651	22,50 €	22,50€ PAR Indicateur seuil poursuite			
	T-1405	113,50 €	113,50€ Personne disparue			
	T-689	20,00 €	20,00€ PAR Indicateur seuil poursuite			
2021	T-1493	281,10 €	281,10€ PV Licence			
2021	T-172	41,00 €	41,00€ Personne disparue			
2021	T-503	113,50 €	113,50€ Personne disparue			
	T-3017	184,60 €	184,60€ Personne disparue			
2022	T-3017	113,60 €	113,60€ Personne disparue			
2023	T-3159	16,00 €	16,00€ PAR Indicateur seuil poursuite			
	T-2599	15,03 €	15,03€ Personne disparue			
2021	T-1575	67,50 €	67,50€ Poursuite sans effet			
2022	T-481	47,78 €	47,78€ Poursuite sans effet			
2023	T-3004	88,77 €	88,77€ Poursuite sans effet			
2022	T-2724	229,84 €	229,84€ Personne disparue			
	T-645	113,60 €	113,60€ Personne disparue			
2024	T-645	119,00 €	119,00€ Personne disparue			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



EXERCICE	REF.	REDEVABLE	MONTANT DU	MOTIF S DE LA PRESENTATION	ANNEE	RELEVÉ	Éléments non imposables - À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de litige
2025	T-2900		113,50 €	Personne disparue			
2025	T-1527		119,00 €	Pourville sans effet			
2025	T-743		119,00 €	RAR inférieure seul pourville			
2025	T-2789		19,80 €	Demande renseignements négative			
2025	T-498		41,00 €	Demande renseignements négative			
2025	T-498		154,50 €				
2021	T-184		41,00 €	Personne disparue			
2021	T-784		113,50 €	Personne disparue			
2021	T-1769		154,50 €				
2021	T-1769		1,70 €	Personne disparue			
2021	T-1769		18,20 €	Personne disparue			
2021	T-1806		13,40 €	Personne disparue			
2021	T-2159		1,70 €	Personne disparue			
2021	T-2199		39,20 €	Personne disparue			
2024	T-749		75,00 €				
2024	T-749		19,00 €	RAR inférieure seul pourville			
2023	T-123		18,00 €				
2023	T-123		21,80 €	RAR inférieure seul pourville			
2024	T-972		16,00 €	RAR inférieure seul pourville			
2024	T-1798		16,00 €				
2023	T-877		26,11 €	RAR inférieure seul pourville			
2023	T-9177		119,00 €	Personne disparue			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



REP	REPERVALLE	RESERVE DU	DATE DE LA PRESENTATION	Montant	Régime	Échelle	Échelle	Échelle
2023	T-1736	614,00 €	Poursuite sans effet	614,00 €				
2023	T-2468	0,04 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,04 €				
2023	T-2468	0,14 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,14 €				
2023	T-2656	0,18 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,18 €				
2023	T-1287	15,90 €	RAR inférieur seuil poursuite	15,90 €				
2022	T-1287	184,81 €	Personne disparue	184,81 €				
2022	T-1298	14,50 €	Personne disparue	14,50 €				
2023	T-507	199,31 €	RAR inférieur seuil poursuite	199,31 €				
2023	T-507	0,80 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,80 €				
2023	T-2056	15,80 €	RAR inférieur seuil poursuite	15,80 €				
2023	T-3296	119,00 €	RAR et demande renseignement négative	119,00 €				
2024	T-1422	27,50 €	RAR inférieur seuil poursuite	27,50 €				
2023	T-3116	23,00 €	RAR inférieur seuil poursuite	23,00 €				
2023	T-6116	622,10 €	Personne disparue	622,10 €				
2024	T-121	641,30 €	Personne disparue	641,30 €				
2023	T-58	8,05 €	RAR inférieur seuil poursuite	8,05 €				
2023	T-2801	119,00 €	Personne disparue	119,00 €				
2023	T-304	113,60 €	Personne disparue	113,60 €				

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



EXERCICE	REF	ADRESSE	RESTE DU	MOTIF DE LA PRESENTATION	Année	Refer	Eléments budgétaires à compléter DÉCLARATION EN TOUT CAS DE REFUS
2024	T-580		113,50 €	2,50 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-580		18,00 €	18,00 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-2310		113,50 €	113,50 Poursuite sans effet			
2024	T-1397		113,50 €	113,50 Poursuite sans effet			
2024	T-483		41,00 €	41,00 Poursuite sans effet			
2024	T-586		154,50 €	154,50 RAR inf@cteur seul poursuite			
2023	T-1497		18,00 €	18,00 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-2151		119,00 €	119,00 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-586		18,00 €	18,00 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-112		26,10 €	26,10 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-138		417,50 €	417,50 RAR inf@cteur seul poursuite			
2022	T-3016		113,50 €	113,50 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-519		12,38 €	12,38 RAR inf@cteur seul poursuite			
2024	T-2097		22,00 €	22,00 RAR inf@cteur seul poursuite			
2022	T-586		113,50 €	113,50 RAR inf@cteur seul poursuite			

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE



REF	RESPONSABLE	RESTE DU	MOTIF DE LA PRESENTATION	ADRES	REGIM	Element obligatoire - A compter de l'obligation de 2019
2024	T-706	119,00 €	Poursuite sans effet			
2024	T-1428	18,00 €	18,00 RAR inactif seul poursuite			
2021	T-2487	16,00 €	21,60 RAR inactif seul poursuite			
2024	T-1495	21,80 €	115,00 Personne disparue			
2024	T-3284	119,00 €	119,00 Poursuite sans effet			
2024	T-2040	17,60 €	17,60 RAR inactif seul poursuite			
2024	T-157	398,30 €	398,30 Personne disparue			
2023	T-409	27,00 €	27,00 RAR inactif seul poursuite			
2018	T-2476	11,16 €	Combinaison Infructueuse d'actes			
2018	T-3398	49,00 €	37,84 Combinaison Infructueuse d'actes			
2022	T-2987	113,50 €	113,50 Personne disparue			
2023	T-551	113,50 €	113,50 Personne disparue			
		14 523,10 €				

**SGC DE GIVORS**  
 1 RUE JACQUES PREVERT

69700 GIVORS  
 Tél : 04-78-73-03-97

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

**Collectivité :** 09100 – GIVORS

**Liste** 7207951033

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A GIVORS, le 04 juin 2025



Karine Lamy

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	2 295,87 €	
<b>Total</b>	<b>2 295,87 €</b>	

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
 ( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	REP	REDEVABLE	RESTE DU	MOTIF DE LA PRESENTATION	Admis	Rejet	Démar
2023	T-2700		1,10	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2023	T-2700		145,80	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
			<b>146,90 €</b>				
2023	T-2130		40,00	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2023	T-2386		65,00	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
			<b>105,00 €</b>				
2019	T-3654		421,60	Clâture insuffisance actif sur R.J-LJ			
			<b>421,60 €</b>				
2012	T-1487		172,42	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2012	T-2085		290,00	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2012	T-2352		41,27	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2013	T-3346		19,07	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
			<b>522,76 €</b>				
2022	T-2280		113,50	Clâture insuffisance actif sur R.J-LJ			
			<b>113,50 €</b>				
2021	T-1198		36,57	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-1229		54,62	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-1245		56,78	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-1907		53,33	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-2155		41,48	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-2682		275,23	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-580		57,13	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
2021	T-898		34,19	Surendettement et d'Acision effacement de dette			
			<b>609,31 €</b>				
2020	T-1314		378,80	Clâture insuffisance actif sur R.J-LJ			
			<b>378,80 €</b>				
			<b>2 285,87 €</b>				

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925\_2-DE